

N°571

du 25
JANVIER
2013

Editorial

Par Koffi
SOUZA

INCENDIES AU TOGO: PLACE À LA JUSTICE

L'incendie des marchés de Kara et de Lomé est un drame national. Il atteint gravement tous les commerçants qui y exerçaient leurs activités. Il porte un grand coup à l'économie nationale en frappant les principaux centres d'échanges.

Dans ces conditions, il est essentiel que les plus larges investigations soient menées pour identifier les causes de ces drames et déterminer les responsabilités.

Le dernier conseil des ministres s'est penché avec attention sur ce dossier. Il a entendu "Une communication qui traduit la gravité du drame et le souci ainsi que la ferme volonté du Chef de l'Etat et du gouvernement de trouver les mesures les plus urgentes et les plus à mêmes pour accompagner les victimes avec justice et impartialité sur tous les plans";

Le texte indique que "le gouvernement veillera à ce que les investigations en cours se déroulent en toute sérénité, transparence et impartialité dans le strict respect du principe de la séparation des pouvoirs et des prérogatives de chacune des institutions impliquées".

A ce stade, les règles à suivre dans un Etat de droit sont claires.

Réunir, par une enquête impartiale, le plus d'éléments possibles pour établir la vérité. Déterminer les présomptions de culpabilité et les transmettre à la justice pour que les présumés coupables aient à répondre de leurs actes dans le respect des règles des codes pénal et de procédure pénale.

C'est-à-dire que l'on se situe ici bien loin du vacarme politique mais dans la sérénité d'une justice impartiale. Au demeurant, c'est cela qu'attendent tous les citoyens : ils veulent connaître la vérité sur ces incendies dramatiques. Il faut souhaiter qu'elle puisse se dégager des investigations en cours.



Pour la Patrie

L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.3 A l'occasion du séjour bruxellois du PM Ahoomey-Zunu

Mariya Gabriel du Parlement européen : « je pense que tout Européen doit arrêter de porter des jugements, il faut un regard objectif et neutre sur le Togo »

P.5 CAN 2013/ALGERIE vs TOGO

Shéyi Adebayor prend de bonnes résolutions



Mariya Gabriel, députée au Parlement européen

P.7 Projet «Pas un enfant sans acte de naissance d'ici 2017 au Togo»

La NJSPF remet les premiers Etats Civils aux bénéficiaires

P.4 Valorisation du phosphate carbonaté togolais

Un conglomérat israélien propose d'investir 500 milliards de francs Cfa

* L'utilisation croissante d'engrais en Chine et en Inde constitue une opportunité pour le Togo.

P.4 La Fonction publique à l'heure des revendications de reformes

L'Autorité clarifie la question du statut particulier et du statut spécial

Du 18 janvier au 10 février 2013

QUIZCUP
envoie moov au 5050

PRONOSTICUP
envoie le nom de l'équipe gagnante au 5151

Gagnez des centaines de lots avec la moovcup 2013

www.moov.tg

moovcup 2013

100% foot,
100% jeu,
100% plaisir!



Service Client : 777 (gabat) ou 99997777 (pays)

A l'occasion du séjour bruxellois du PM Ahoomey-Zunu

Mariya Gabriel du Parlement européen : « je pense que tout Européen doit arrêter de porter des jugements, il faut un regard objectif et neutre sur le Togo »

Sylvestre D.

Trois mois après un premier exercice de persuasion, le Premier ministre togolais Arthème Séléagodji Ahoomey-Zunu se remet à l'ouvrage dans la capitale belge, de surcroît cœur de la politique européenne à travers les institutions communautaires. Naturellement, au-delà des sujets comme la crise malienne et les accords de partenariat, les futures élections législatives au Togo font déployer de l'énergie. Cela semble facile, le but étant d'avoir, en face, des partenaires rigoureux qui disent les choses comme il faut, mais qui savent aussi apprécier les efforts qui sont faits. On connaît la position du pouvoir de Lomé : nous avons fait beaucoup d'efforts et nous souhaitons un accompagnement pour améliorer, tous les jours, la gouvernance tant politique qu'économique. Ahoomey-Zunu a repris le credo à l'étape bruxelloise de sa visite de travail du 23 au 27 janvier. « Nous comptons sur la Belgique », a lâché à juste titre le locataire de la Primature togolaise à l'occasion du déjeuner offert ce 23 janvier 2013 par la Présidente du Sénat belge, Sabine de Bethune. La Sénatrice a souhaité que le Togo se dote de son Sénat, pour une coopération institutionnelle directe.



Séance de travail entre la délégation togolaise et Pierre Vimont, Secrétaire général exécutif du Service européen pour l'action extérieure

Parlement sur la politique togolaise. Elle qui est active dans les missions d'observation électorale, dont la dernière remonte à la présidentielle de 2010. Et de préciser, préalablement : « l'objet de notre discussion a été plus particulièrement le rôle du Parlement européen. Au sein du Parlement européen, vous avez des parlementaires qui tiennent à ce que les relations avec le Togo soient dans un esprit de partenariat qui vise à développer les institutions, à avoir une relation de bonnes

tous les jours, lorsque des institutions démocratiques se mettent en place, lorsqu'une transition démocratique s'opère et lorsqu'on vise le développement pour l'ensemble de la population ».

« En Europe, nous avons des lacunes en matière de démocratisation, notamment au niveau de l'intégration européenne. Je pense notamment au Fonds de développement européen (FED) qui n'est pas contrôlé par le Parlement européen. Alors, je dis plutôt que d'adopter une posture de bonne organisation, je fais d'abord un mea culpa : qu'est-ce qui ne va pas chez nous ? Et puis, vous, Africains, pas seulement au Togo, dites-nous ce qui ne va pas chez vous, et voyons ce que nous pouvons faire ensemble et évoluer à un niveau supérieur. Je crois que la politique ne sera durable que si elle est acceptée par l'opinion publique, par la société civile. Je sais qu'il y a parfois des frictions entre les deux : les élus qui se réclament d'une légitimité qui sort d'un scrutin tandis que la société civile se base sur une légitimité fondée sur une cause. Les deux ne sont pas les mêmes, mais chacune a une valeur propre », a renchéri, de son côté, l'Honorable Charles Goerens, Membre de la Commission de Développement et Sous-commission chargée des droits de l'homme et Vice-président de la Délégation de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE.

Poursa part, l'Honorable Michèle Striffler, Vice-présidente de la Commission du Développement au Parlement européen, n'a pas voulu s'agripper à la chose électorale. « Nous, on a beaucoup plus parlé de tout ce qui va mieux au Togo, tout ce que le Gouvernement au niveau des infrastructures, de la petite agriculture, des forages, de l'accès à l'eau, du Port pour en faire un des grands ports accessibles en Afrique. Ce que j'ai apprécié, c'est les efforts du Gouvernement en investissant dans la petite agriculture », a-t-elle insisté.

Hier, le Chef du Gouvernement

togolais a posé ses valises à la Commission européenne pour rencontrer, comme lors de la première visite en octobre 2012, les responsables de Développement-Coopération (DEVCO), Monsieur Pierre Vimont, Secrétaire général exécutif du Service européen pour l'action extérieure, le numéro 2 de l'institution après Catherine Ashton, Monsieur Nicholas Westcott, Directeur Afrique du Service européen pour l'action extérieure. La journée s'était levée avec les discussions directes entre Séléagodji Ahoomey-Zunu et le ministre Djossou Sémodji, du côté togolais, et Vieira Sousa Léonor, Coordinatrice géographique au Service européen pour l'action extérieure et Peteris Ustubs, Directeur Afrique pour l'Union européenne. « C'est l'occasion de faire le point de la situation entre le Togo et l'Union européenne à la fois sur le plan politique et économique, et de regarder ensemble comment nous pouvons préparer les prochaines actions en matière de coopération. Le Premier ministre a dressé le tableau de la situation économique encourageante du Togo et des préparatifs en cours pour les prochaines élections. Sur tous ces aspects, j'ai marqué au Premier ministre toute la volonté de l'Union européenne d'être aux côtés et de l'accompagner dans toutes ses évolutions », a diplomatiquement souligné Pierre Vimont.

Au DEVCO, Pierre Charles Amilhat, Directeur général adjoint pour l'Afrique a soutenu que la coopération avec le Togo fonctionne de « façon satisfaisante », et tout se fait dans l'intérêt de l'avenir de cette coopération. « Nous n'avons pas d'avis à émettre sur la situation politique au Togo. Par contre, nous sommes pleinement au soutien des efforts du Gouvernement pour organiser des élections qui, nous le souhaitons, vont se faire dans un bon esprit. Les élections passées au Togo nous donnent bon espoir que ceci va se passer de la même façon au mois de mars prochain.

VERBATIM Par Eric J.

La grogne syndicale

Le dimanche 20 janvier dernier, les députés à l'Assemblée nationale ont voté et adopté le nouveau statut de la fonction publique. Il est le fruit de plusieurs mois de discussions entre les travailleurs et l'Etat togolais. Le gouvernement l'a adopté en conseil des ministres depuis le mois de novembre afin de permettre aux honorables députés de l'étudier et de le voter au plus tôt. Car, les centrales syndicales menaçaient d'ouvrir un débrayage général dans toute l'administration togolaise.

Le texte mis dans le bac de l'hémicycle a été creusé, fouillé et pointé. Les honorables députés ont relevé des manquements et ont adressé des questions au gouvernement qui leur a, plus ou moins, répondu. C'est du moins ce qu'a fait comprendre une frange des syndiqués. Si les députés ne votaient pas ce texte en la forme actuelle, les fonctionnaires seraient restés à la maison 48 heures. Le mot d'ordre de grève courait à partir du lundi 21 janvier.

Une fois le texte voté, les secrétaires généraux des centrales syndicales ont levé le mot d'ordre de grève, en attendant de voir clair. Mais, coup de théâtre !

Au cours d'une assemblée générale organisée par l'ensemble des centrales, le Syndicat National des Praticiens Hospitaliers du Togo, Synphot, s'est immédiatement désolidarisé de sa centrale. Selon son secrétaire général, Dr Walla, « Nous sommes déçus de ce que les secrétaires généraux ont venus nous présenter le lundi dernier. Nous comptons créer une nouvelle synergie des travailleurs. » Aussitôt dit, aussitôt fait.

Le mercredi 23 janvier, 12 autres syndicats rejoignent le Synphot et la Synergie des travailleurs du Togo, Stt, a été mise sur fonds baptismaux. Ses promoteurs disent l'avoir créée pour manifester leur mécontentement vis-à-vis de l'intersyndical, gérer leur propre destin et continuer la lutte entamée ensemble. L'objectif de la Stt est de faire amender le texte voté, demander l'amélioration conséquente de la grille salariale et de la valeur indiciaire.

Accusée de mener une rébellion dans le nouveau rapprochement de l'ensemble des centrales syndicales, la Stt se défend qu'elle n'est pas une centrale de dissidence. Le porte-parole du synphot disait : « Et c'est en cela que ces travailleurs, de manière spontanée, sans préparation aucune, ont voulu se retrouver dans cette synergie là, pour dire à nos diverses centrales, parce que jusque-là on n'a pas parlé de dissidence des centrales. Mais pour leur dire qu'on n'est pas d'accord par rapport à la méthode. C'est d'abord une sorte d'alerte en direction des centrales, pour leur dire que jamais plus, de pareils comportements ne seront tolérés. »

En attendant de connaître son mode de fonctionnement, l'on se demande de quelle manière la Stt compte mener sa lutte pour obtenir des résultats probants sans le reste des syndicats et les six centrales.

C'est une étape importante que nous observons et que nous soutenons.

La rencontre avec Mme Thisana Philip, sous-secrétaire général des ACP, chargée de l'Administration et Finances, assumant l'intérim du Dr Mohamed Ibn Chambas, démissionnaire et désormais représentant spécial des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour, a été l'occasion pour le chef de la délégation togolaise de s'adresser au Comité des ambassadeurs lors de sa session

des futurs défis de développement du Togo et propose une approche qui concilie la nécessité d'une croissance économique soutenue avec la répartition équitable et inclusive de ses bénéfices et ce, notamment, en faveur des jeunes (...). Ces objectifs pourront être tenus à condition que le Togo dispose de solides atouts en matière de renforcement de la démocratie, de paix et de réconciliation nationale, de stabilité du cadre macroéconomique, de développement du capital humain,



Mariya Gabriel, députée au Parlement européen

Ahoomey-Zunu a répondu que la voie est déjà balisée.

Et, déjà, les idées bougent. Toute chose qui doit, logiquement, fâcher des opposants qui surfent sur l'Union européenne pour garantir l'alternance politique. De bonne guère ! « Surtout, je pense que tout Européen doit arrêter de porter des jugements, il faut qu'on ait un regard objectif et neutre sur la situation au pays. Ce que nous apprécions, c'est lorsqu'on voit qu'avec le Togo, on peut partager des valeurs et développer un partenariat qui visent, justement, à approfondir nos valeurs fondamentales que sont la démocratie, l'Etat de droit, les droits de l'homme et le respect de toutes les libertés », a avoué Mariya Gabriel, Membre du Parlement européen, en réponse à une question portant sur le jugement du

pratiques sur les différents aspects qui concernent le développement économique, politique et social du pays. Dans ce sens, cet échange a été extrêmement fructueux pour qu'on puisse, nous, en tant que parlementaires européens, avoir des informations quant à la situation du pays, et discuter des initiatives d'approfondir notre partenariat. Pour nous, c'est important d'avoir des informations qui viennent directement du pays. Et, dans ce sens, Monsieur le Premier Ministre m'a exposé la situation politique actuelle, notamment dans le cadre des futures élections. L'Union européenne accompagnera toujours le Togo. Ce qui me semble comme message, c'est que ça ne soit pas seulement fait au moment des élections. Il s'agit d'un accompagnement et d'un suivi de



Le P.M. Ahoomey-Zunu s'entretenant avec l'honorable Michèle Striffler extraordinaire. « Le Gouvernement togolais a tenu la session du Conseil national de pilotage des politiques de développement en vue de l'adoption, dans les semaines à venir, d'un nouveau document de stratégie de développement, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE), couvrant la période 2013-2017. Ce document prend

de gestion de l'environnement et du développement durable », a estimé le Premier ministre Ahoomey-Zunu. Ce vendredi, des échanges sont prévus avec le Sénateur Rik Daems, et Didier Reynders, Vice-Premier ministre et Ministre belge des Affaires étrangères, du commerce extérieur et de la coopération au développement.

Valorisation du phosphate carbonaté togolais

Un conglomérat israélien propose d'investir 500 milliards de francs Cfa

*** L'utilisation croissante d'engrais en Chine et en Inde constitue une opportunité pour le Togo.**

Jean Afolabi

Elenito, filiale du groupe israélien Engelinvest, et deux autres compétiteurs ont été présélectionnés pour faire une offre globale au Togo en vue de l'exploitation d'un gisement de phosphate carbonaté de classe mondiale dont les réserves sont estimées à 2 milliards de tonnes, rapporte l'agence Ecofin. Pour valoriser ce gisement situé à 25 km de Kpémé, Elenito estime l'investissement total à réaliser à plus d'un milliard de dollars, environ 500 milliards de francs Cfa, incluant la construction d'une centrale électrique, des infrastructures de transport logistique et d'une usine de transformation du phosphate en engrais fertilisants (DAP, MAP, GTSP). En cas d'attribution de la concession minière à Elenito, la firme israélienne envisage de traiter, dans la première phase du projet, 5 millions de tonnes de roche phosphatée par an, puis, dans un second temps 10 millions de tonnes par an.

L'exploitation du gisement actuel à ciel ouvert, l'importance des réserves avérées des gisements de phosphates carbonatés - plus de 2 milliards de tonnes -, la réalisation du plan de développement de la filière reposant sur la mise en exploitation de ces gisements pouvant déboucher à long terme à la production de 10 millions de tonnes, la création d'une industrie chimique d'acide phosphorique et d'engrais constituent des atouts significatifs pour le Togo. C'est ce qu'a révélé une étude sur les atouts et les faiblesses de la filière des phosphates du pays en vue d'une relance de l'économie togolaise.

Au titre des faiblesses, l'étude souligne la vétusté des outils de production. Par ailleurs, la Société nouvelle des phosphates du Togo

(Snpt) produit une partie de son électricité avec ses propres groupes, mais à un coût trois fois plus élevé que l'électricité fournie par la Communauté électrique du Bénin (CEB, Bénin-Togo); un seul trader achète plus de 60% de la production, réduisant ainsi la visibilité de la société sur le marché international, et enfin l'interruption des chargements due à l'inexistence d'une digue de protection du Wharf. En outre, les réserves estimées à



plus de 2 milliards de tonnes ont une teneur en phosphore (15%) moins élevée que les gisements actuels en exploitation (35%) qui pourraient s'épuiser d'ici 5 à 7 ans. En plus, la domination du marché mondial par le Maroc, qui détient la moitié des réserves mondiales, l'ouverture prochaine de nouvelles grandes mines en Arabie Saoudite et au Pérou ainsi que le ralentissement des exportations de phosphates du Togo vers l'Union européenne à cause de leur haute teneur en calcium constituent les principales menaces.

Toutefois, des opportunités importantes s'offrent au Togo, rassure l'étude. Il est cité la forte demande du marché mondial due principalement à l'utilisation

croissante d'engrais en Chine et en Inde, la hausse tendancielle du prix du phosphate qui a été multiplié par 8 en augmentant de 60 à 450 dollars la tonne et les perspectives pour le Togo de transformer le minerai en engrais et acide phosphorique localement.

Après avoir connu son apogée en 1989 par une production de 3,3 millions de tonnes, celle-ci n'a cessé de chuter, s'établissant à 751 000 tonnes en 2007. Les opérations

d'exploitation et d'exportation ont été lourdement entravées par de sérieux problèmes de gestion et par la vétusté des installations d'extraction et d'enrichissement. En 2008; la Snpt a été créée pour reprendre les actifs et les opérations de l'ancienne IFG-Togo. Elle s'est mise à rénover l'outil de production.

Plus récemment, au Sénégal, un décret présidentiel a attribué à Elenito l'exploitation du bloc pétrolier offshore "Sud Shallow Oil Block". La société est également présente dans les activités minières et pétrolières au Liberia, au Ghana, en Géorgie, au Congo Brazzaville, en Guinée, en Ethiopie et en Tanzanie, indique Republicoftogo.com.

Téléphonie mobile

Plus de 1,150 milliard Cfa d'intérêts à payer par Togo Télécom en mi février

La société de téléphonie Togo Télécom, procédera le 15 février prochain au paiement de plus de 1,150 milliard de francs Cfa des intérêts semestriels et au remboursement partiel du capital de son emprunt obligataire 6,50% 2007-2014 effectué sur le marché financier de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), a rapporté jeudi l'Agence de presse africaine (Apa) qui cite des sources boursières. Les dirigeants de la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) évoquent le montant global net d'impôts à décaisser par Togo Télécom de 1.154.005.479 de francs.

Le Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers (CREPMF) de l'Uemoa avait, le 21 novembre 2007, autorisé la société Togo Télécom à émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 milliards de francs, correspondant à l'émission



Sam P. BIKASSAM, Directeur Général de Togo Télécom

de 2 millions d'obligations d'une valeur nominale de 10.000 FCFA. La durée de l'emprunt était de 7 ans, allant de 2007 à 2014 avec un taux d'intérêt annuel de 6,50%.

D'après Apa News, Togo Telecom avait l'obligation de payer les intérêts semestriellement aux investisseurs à compter de la date de jouissance des obligations. Quant au remboursement du principal de l'emprunt, il se ferait

par semestrialités constantes à partir de la fin de la deuxième année. L'emprunt a été couvert à 100% tant en principal qu'en intérêts par les garanties à première demande de la Banque ouest africaine de développement (50%), la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (25%) et le Fagace (25%).

Publication des comptes nationaux 2007 et 2008

Un meilleur recouvrement des recettes fiscales en 2008

Les administrations publiques (Apu) ont perçu un montant total de 157 451 millions de francs Cfa d'impôts sur les produits et sur la production en 2007 et 170 346 millions de francs en 2008. Le taux de pression fiscale est de 12,3% en 2007 et 11,3% l'année suivante, indique la direction générale de la Statistique et de la comptabilité nationale. Le montant total des impôts et taxes est de 203 290 millions de francs en 2007 et 223 088 millions de francs en 2008. La consommation finale publique s'évalue à 173 668 millions de francs en 2007 et 184 611 millions de francs en 2008, soit une hausse de 6,3% en valeur, et une augmentation en volume de 2,6%. Concernant la formation brute de capital fixe publique, sa valeur est de 48 649 millions de francs en 2008, alors qu'en 2007, elle était de 33 780 millions de francs.

En 2007, les dépenses sociales des administrations publiques s'élèvent à

52 487 millions de francs dont 39 688 millions pour les dépenses d'éducation et 12 799 millions pour celles de la santé. Les services d'administration publique, quant à eux, se sont chiffrés à 121 151 millions de francs. L'année suivante, les dépenses sociales ont connu une hausse de 19,0% pour atteindre 62 474 millions de francs dont 45 324 millions de francs pour l'éducation et 17 150 millions pour la santé, soit des hausses respectives de 14,2% et 34,0%. Les services d'administration publique sont de 120 985 millions de francs et les services aux entreprises sont de 1 152 millions de francs.

Par ailleurs, les administrations publiques ont enregistré une capacité de financement de 33 215 millions de francs en 2007, soit 2,6% du Produit intérieur brut (Pib) et 311 930 millions de francs en 2008, soit 21,0% du Pib. La comptabilité nationale explique cette capacité de financement dégagée en

cette année par la remise de dette dont a bénéficié le pays auprès de ses créanciers bilatéraux et partenaires multilatéraux dans le cadre de l'Initiative en faveur des Pays pauvres très endettés (Ppte).

Cela s'est traduit par un raffermissement de la situation vis-à-vis de l'extérieur. En 2007, en effet, l'économie nationale a enregistré un besoin de financement vis-à-vis du reste du monde pour une valeur de 39 889 millions de francs Cfa, soit 3,1% du Pib contre une capacité de financement en 2008 d'une valeur de 213 867 millions de francs, soit 14,4% du Produit intérieur brut. La capacité de financement apparente enregistrée en 2008 est due à la remise de dette de 245,230 milliards de francs dont a bénéficié l'Etat togolais auprès de ses créanciers extérieurs et bailleurs de fonds dans le cadre du processus d'atteinte du point de décision du Ppte intervenu en novembre 2008.

La Fonction publique à l'heure des revendications de reformes

L'Autorité clarifie la question du statut particulier et du statut spécial

L'information a sa valeur pendant que l'adoption récente du nouveau statut général de la fonction publique n'a pas fini de baisser la pression. A en croire l'article 6 du nouveau statut, des décrets fixent les statuts particuliers des personnels ressortissant du nouveau statut et regroupés par corps, techniques administratives, spécialités, filières ou secteurs d'activités selon des modalités. Dans tous les cas, les statuts particuliers ne peuvent déroger au nouveau statut que sur des questions et dans les limites expressément fixées par le nouveau statut.

Alors, une autre question, qui a son essence dans la nature légale des rémunérations qui a divisé les

députés et les ministres, s'est posée lors de l'étude en commission spéciale du nouveau statut : pourquoi des décrets alors que les statuts particuliers devraient relever du domaine de la loi ? « Il faudrait faire une distinction entre les statuts : tous les statuts ne font pas l'objet d'une loi. Le statut particulier est l'ensemble des dispositions à caractère réglementaire qui viennent préciser ou compléter les dispositions du statut général de la fonction publique (décret). Le statut spécial ou autonome est l'ensemble des dispositions à caractère législatif qui dérogent en tout ou partie aux dispositions du statut général de la fonction publique. La seule différence est qu'un statut

spécial fait l'objet d'une loi ordinaire alors que le statut autonome fait l'objet d'une loi organique. Le recours à un statut particulier n'est autorisé que s'il est justifié que les dispositions du statut général de la fonction publique sont incomplètes ou insuffisantes pour régir un corps ou un cadre d'agents publics, compte tenu de la technicité ou de la spécificité du corps », a répondu le Commissaire du Gouvernement.

Voilà qui est clair. Les statuts particuliers, qui sont rêvés ici et là, ne viendront pas refaire le monde déjà tracé dans le statut général. L'Autorité devra regarder de près l'élément justificatif. Peut-être, un nouvel horizon pour les bras de fer et les différences d'interprétation.

Activités interbancaires

11,8 milliards Cfa prêtés par les banques togolaises à la 2ème semaine de janvier

Un total de 11,800 milliards de francs Cfa, c'est le montant des prêts concédés par les banques et établissements de la place Togo au cours de la période du 9 au 15 janvier 2013. Les emprunts, eux, montent à seulement 0,300 milliard de francs, d'après la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao). Ces activités entrent dans le cadre des opérations effectuées sur le marché interbancaire de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) dont l'ensemble des prêts est évalué à 129,300 milliards, et autant pour les emprunts. A ce niveau, le taux moyen pondéré et le taux minimum ressortiraient respectivement à 3,99% et à 3,00%. Le taux maximum s'est situé à 7,00%.

Les prêts des établissements du

Togo étaient notamment à une semaine, pour 11,000 milliards, et à deux semaines pour 800 millions de francs. A une semaine, le taux moyen pondéré s'est situé à 3,63% et le taux minimum à 3,00%. Le maximum était fixé à 6,00%. A deux semaines, ces mêmes taux étaient respectivement à 5,62%, à 4,50% et à 7,00%.

En termes de prêts, les banques ivoiriennes ont enregistré, au cours de la même période, 71,700 milliards de francs, contre 44,100 milliards pour les emprunts. Ces derniers étaient également à un jour, pour 17,000 milliards, flanqués des taux respectifs de 4,16%, 3,70% et 4,25%. Les banques de la Côte d'Ivoire étaient suivies de celles du Bénin, avec 18,600 milliards en prêts contre

seulement 1,000 milliard en emprunts. Celles du Sénégal ont enregistré plus d'emprunts, à 24,000 milliards de francs, pour 7,900 milliards en prêts. Les emprunts étaient notamment à trois mois pour un montant de 4,200 milliards. A ce niveau, les taux étaient fixés respectivement et uniquement à 5,00%.

Les établissements de crédit du Mali ont enregistré 7,000 milliards en prêts et 9,600 milliards en emprunts, ceux du Niger 7,500 milliards et 5,000 milliards de francs, et ceux du Burkina Faso 4,500 milliards et 45,100 milliards de francs. La Guinée-Bissau n'a enregistré que des prêts, à 300 millions de francs. Ils étaient uniquement à un mois, avec les taux respectifs de 4,88%, 4,75% et 6,00%.

CAN 2013/ ALGERIE vs TOGO

Adebayor prend de bonnes résolutions

Le capitaine de la sélection du Togo, Emmanuel Adebayor a indiqué, mercredi, que le match contre l'Algérie sera " un match difficile pour le Togo " mais que les Eperviers feront tout pour le gagner pour rester dans la compétition.

Si la défaite contre la Côte d'Ivoire (2-1) est restée au travers de la gorge de tous les joueurs, ils ne s'avouent pas totalement vaincus au vu de la prestation qu'ils ont livrée face aux Eléphants favoris du tournoi.

"C'est un match que nous pouvons gagner car nous avons fait jeu égal avec les Ivoiriens mais au finish, nous sommes rentrés avec une défaite. Entre nous joueurs, on a refait le match, on a parlé de nos carences et on a pris de bonnes résolutions pour aller de l'avant", a déclaré le capitaine des Eperviers à la fin de la séance de récupération qui a eu lieu dans les jardins de Cabanas.

Samedi, le Togo dispute son deuxième match de la compétition face à l'Algérie. Un match qui s'annonce difficile, d'autant que les Fennecs ont perdu, eux aussi, leur premier match contre la Tunisie 1-0 dans les derniers instants de la partie.

Et pour l'attaquant de Tottenham, la partie sera difficile mais les Eperviers ont les moyens de s'imposer.



Séance d'entraînement des Eperviers du Togo

"Techniquement et tactiquement, les Fennecs ont du répondant. Maintenant, ils ont perdu leur premier match tout comme nous. Ça va être un match difficile parce qu'il faut prendre nécessairement les trois points pour être en bonne position pour le dernier match. Donc ce sera un match ouvert et j'espère

que le Togo l'emportera", croit-il.

En sept participations effectives à la Coupe d'Afrique des Nations depuis 1972, le Togo n'a jamais passé le cap des matches de poule. Une situation à laquelle Adebayor et ses coéquipiers veulent mettre un terme. " Le Togo ne s'est jamais qualifié pour le second tour de la Coupe

d'Afrique des Nations, notre objectif cette année c'est d'aller loin dans la compétition. Nous avons des joueurs capables de le faire et nous le feront certainement avec l'appui de tous les joueurs et de moi en premier", a conclu l'ancien attaquant du Real Madrid.

CAN /Groupe A:

L'Afrique du Sud se détache, Maroc et Cap-Vert s'attachent

L'Afrique du Sud, avec 4 points dans le groupe D, a pris une petite option pour la qualification en disposant de l'Angola (2-0) alors que le Maroc et le Cap-Vert (2 points chacun), auteurs d'un nouveau nul (1-1), restent à égalité, mercredi à Durban.

Le pays organisateur n'aura besoin que d'un nul face au Maroc dimanche pour retrouver les quarts de finale. Cela reste ouvert pour les trois autres équipes, y compris pour le néophyte Cap-Vert.

Des buts de Sangweni (30e) et Majoro (62e) ont rassuré les Bafana Bafana, dynamisés par un très bon Mphela, titulaire cette fois.

"Il y a eu des incidents alarmants comme nous faire commencer la seconde période à dix alors qu'on avait demandé à faire un changement, cela ne justifie pas notre défaite mais il faudra se pencher sur ces incidents", s'est

plaint pour sa part le sélectionneur de l'Angola, Gustavo Ferrin.

Le Cap-Vert, après avoir tenu en échec l'Afrique du Sud (0-0), a bien failli créer une plus grande sensation encore, sans l'égalisation marocaine signée El Arabi (78e), auteur d'une bonne entrée.

Auparavant, Platini Soares avait marqué le premier but dans une CAN pour le petit archipel lusophone d'à peine 500.000 habitants, la plus petite nation à avoir participé au tournoi continental, d'une balle piquée et sur une passe décisive de Mendes (35e).

C'est d'ailleurs sous l'impulsion de ce dernier, virevoltant, que les Requins Bleus n'ont fait qu'une bouchée dans le jeu des Lions de l'Atlas, qui ne se sont réveillés que dans la dernière demi-heure. Belhanda, impuissant, a été remplacé à la 62e minute et sera suspendu lors du 3e match après un second avertissement dans le tournoi.

CLYCLISME

Rogge attend les conclusions de l'enquête

Jacques Rogge estime que l'affaire Lance Armstrong est "une triste histoire" qui doit constituer un "tourant" dans la lutte antidopage. Le président du Comité international olympique (CIO) ne veut pas demander la démission de Pat McQuaid, et de Hein Verbruggen, tous les deux membres du CIO, avant la conclusion de l'enquête conduite par l'UCI.

"C'est une triste histoire, dit-il à l'AFP. Mais on doit la prendre comme une opportunité et cela doit être pris comme une opportunité, un tourant pour qu'un nouvel esprit arrive dans le cyclisme, que la lutte antidopage continue de s'intensifier, et que plus particulièrement on puisse voir quel rôle joue l'entourage car c'est quelque chose d'important."

"Espérons que cela sera le moment à partir duquel la lutte antidopage va s'intensifier", continue le pré-

sident du CIO. "Armstrong s'est engagé à participer à une commission vérité et réconciliation. S'il montre des remords et de la contrition, ce qu'il semble avoir fait dans son interview, je pense que cela pourrait envoyer un signal pour les jeunes coureurs", estime encore Jacques Rogge.

Il recommande d'attendre les conclusions de l'enquête de l'UCI avant de demander ou non la tête du président de l'UCI, Pat McQuaid, et surtout de son prédécesseur Hein Verbruggen, tout deux membres du CIO. "Les appels à la démission ne sont valables qu'à partir du moment où il y a des preuves patentes. Ce sera le travail de la commission indépendante de l'UCI de déterminer s'il y a une culpabilité ou pas", insiste l'ancien chirurgien orthopédiste. "D'abord investiguer et juger, et puis punir, mais pas dans l'ordre inverse."

Blatter : «La relégation pour punir le racisme»

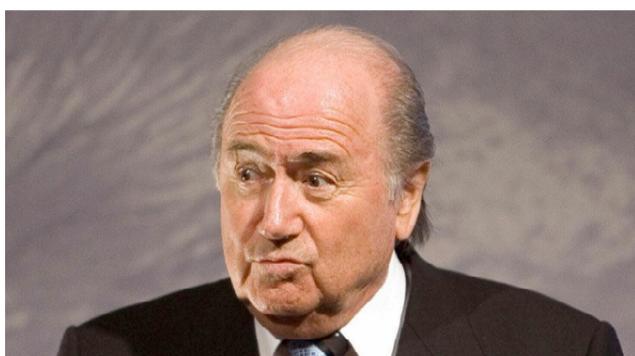
Dans un entretien accordé à FIFA.com, le Président de la FIFA Joseph S. Blatter évoque, entre autres sujets, ses temps forts de l'année 2012, Lionel Messi, la possibilité de reléguer une équipe en cas de comportement raciste de ses supporters, les perspectives pour l'année 2013, ainsi que l'importance de la Coupe des Confédérations de la FIFA.

M. Blatter, l'année 2013 a débuté par le Gala FIFA Ballon d'Or. Quel regard portez-vous sur les gagnants de cette soirée ?

Lionel Messi est actuellement le meilleur joueur du monde. Nous sommes donc très fiers que nos votants lui aient accordé une si large majorité. Toutefois, nous invitons les trois finalistes. Peut-être devrions-nous remettre des médailles aux candidats malheureux, afin que personne ne reparte les mains vides. C'est une question à laquelle nous devrions réfléchir.

L'année 2013 a également débuté sur un regrettable incident survenu lors d'un match de l'AC Milan. Le racisme n'est pas un phénomène nouveau dans la société et dans le football mais ce problème semble difficile à traiter. Quelles sont vos solutions ?

Dans ce cas, le football est victime de la société. La discrimination et le racisme y sont omniprésents. Le monde du football ne peut pas être tenu pour responsable d'un mal qui concerne l'ensemble de la société. Qu'il s'agisse de problèmes personnels, professionnels ou politiques, on ne résout jamais rien en prenant la fuite. Comme je l'ai déjà dit, je comprends et je soutiens l'action de Boateng. Il a envoyé un signal fort. À nous maintenant de prendre les bonnes mesures. Selon moi, nous devrions demander aux associations nationales et aux confédérations, particulièrement aux commissions de discipline, de se montrer très fermes sur le sujet. Les pénalités financières ne suffisent pas.



Il reste la possibilité de condamner un club à jouer à huis clos mais je crois que la meilleure solution reste la déduction de points et la relégation. En effet, je pense que les clubs sont responsables de leurs supporters.

En ce moment, on parle également beaucoup des affaires de matches truqués. Est-ce un danger pour le football ?

C'est l'un de nos pires ennemis. Si les gens savent que le résultat d'un match peut être truqué, ils n'ont plus aucune raison de s'intéresser à notre sport. Nous travaillons sur ce dossier en collaboration avec les responsables politiques et INTERPOL. Il faut que la communauté du football fasse preuve de solidarité. Quand les joueurs, les entraîneurs et les arbitres sont approchés par ces gens, ils doivent en parler immédiatement et sonner l'alarme. C'est indispensable pour que nous puissions intervenir. Vicente Del Bosque, le meilleur entraîneur du monde, a évoqué cette question lorsqu'il a parlé d'éthique et de solidarité dans le football en recevant son titre d'Entraîneur de l'Année.

Une série de réformes ont été

initiées à la FIFA. Êtes-vous satisfait de la façon dont les choses avancent ?

Oui, absolument. Nous avons accompli les deux tiers du chemin. Nous avons désormais une Commission d'Éthique indépendante à deux chambres. Nous avons une Commission d'Audit et de Conformité et nous avons déjà pris quelques décisions concernant les statuts. Désormais, le Congrès désignera le pays hôte de la Coupe du Monde à partir d'une liste de candidats fournie par le Comité Exécutif. Nous sommes dans la dernière ligne droite. Nous allons proposer quelques modifications des statuts lors du Congrès en 2013. Ceux-ci porteront sur la durée des mandats, l'âge limite et d'autres questions de ce genre. Nous consultons actuellement les associations nationales, à travers les confédérations. Nous aurons les résultats pour la réunion du Comité Exécutif prévue en mars. Nous verrons alors ce qu'il convient de changer. Mais en toute franchise, nos statuts actuels correspondent pratiquement à la réalité du football. Nous avons surtout besoin d'une

Commission d'Éthique à deux chambres et d'une Commission d'Audit et de Conformité mais pour que ce dispositif fonctionne, il faut que les toutes les associations nationales et les confédérations l'adoptent également. La FIFA ne peut pas, à elle seule, juger les quelque 300 millions de personnes impliquées dans le football. Je souhaite également remercier la Commission Indépendante de Gouvernance du professeur Mark Pieth, qui nous a encouragés et aidés dans ce travail d'introspection. Je suis convaincu que nous irons au bout de ce processus de réforme à l'île Maurice. C'est un grand changement. À partir du mois de mai, le Comité Exécutif sera très différent de ce qu'il était en 2011, lorsque nous avons débuté nos travaux.

La Coupe des Confédérations de la FIFA aura lieu en 2013. Ce tournoi est souvent présenté comme une répétition générale avant la Coupe du Monde de la FIFA™. Qu'attendez-vous de cette compétition sur le plan du jeu et de l'organisation ?

Pour le Comité organisateur local, ce sera effectivement une sorte de répétition, surtout en ce qui concerne la logistique. Il ne fait aucun doute que les stades seront prêts mais nous voulons voir comment ils se remplissent et se vident et comment les supporters peuvent se rendre sur place. Toutefois, le terme de répétition ne rend pas justice à cette compétition. C'est avant tout le rendez-vous des champions ! Il suffit de consulter la liste des pays qualifiés pour se rendre compte que le spectacle sera extraordinaire.

REPERES

La STT, un choix de mécontentement

De façon spontanée, des travailleurs non satisfaits de la prestation des centrales syndicales ont porté sur les fonts baptismaux ce mercredi à Lomé, la Synergie des Travailleurs du Togo (STT) pour réclamer des points jugés en suspens lors de l'adoption par l'Assemblée nationale du texte portant statut général de la fonction publique.

En effet, les travailleurs dénoncent dans le nouveau texte adopté, l'immobilisme de la valeur indiciaire, l'absence de la grille salariale comme document annexe au statut, la non harmonisation de l'âge de départ à la retraite, le non consensus général sur certains articles avant leur adoption, le flou sur les avancements, l'identité de départ à la retraite, l'absence d'un chronogramme clair en ce qui concerne les décrets d'application. " *En conséquence, l'ensemble des travailleurs togolais a jugé nécessaire de façon spontanée de créer un front unique appelé Synergie des Travailleurs du Togo regroupant les syndicats, les fédérations des travailleurs de la fonction publique, parapublique et privée...* " pour la défense de la cause desdits travailleurs. Pour Mme Lawson-Nadou Oloukounlé, coordonnatrice générale de la STT, " *nous avons organisé cette assemblée générale pour dire aux travailleurs que suite au mouvement de colère qu'il y a eu à la CNTT le lundi 21 janvier dernier, de s'approprier pour trouver des voies et moyens afin de trouver une solution à ce pourquoi ils étaient mécontents.* "

Alibis ou pas, seule une vraie enquête le prouvera

Alphonse Kpogo du parti politique ADDI et Eklou de l'Alliance nationale du changement (Anc) ont été interpellés par les forces de l'ordre et gardés dans les locaux de la Gendarmerie le mercredi 23 janvier 2013. En ce qui concerne ces interpellations, le Coordonnateur du Collectif "Sauvons le Togo" (Cst) a déclaré ce jeudi 24 janvier 2013 que " *les arrestations ne sont que des alibis. D'abord en ce qui concerne les marchés, tout le monde sait que ce n'est pas nous, ils le savent, nous le savons.* " Pour le professeur Wolou du Psr, " *Ceux qui sont interpellés au départ ne sont pas déferés dans les délais normaux et cela voudrait dire qu'ils manquent d'éléments pour établir des indices et présenter aux autorités judiciaires et permettant leurs inculpations en bonne et due forme.* ". Notons que depuis près d'une semaine deux membres du collectif Sauvons le Togo appartenant au parti politique Obuts, à savoir Agbéyomé Kodjo et Gérard Adja sont aussi en garde à vue à la gendarmerie dans la même affaire. Comme il fallait s'y attendre, l'opposition se défend en attendant l'établissement des faits et les inculpations directes avant l'ouverture d'un procès dans l'incendie des deux grands marchés du pays.

Guichet unique, un grand pas...et quelle suite ?

" *Dans le souci de rendre plus facile, plus rapide et moins chère la création d'entreprise au Togo et de faire de notre pays une destination privilégiée des investisseurs locaux et étrangers, le gouvernement a adopté un décret le 7 mars 2012 et son arrêté d'application le 13 avril 2012 pour rationaliser les formalités en réduisant de près de moitié les frais de création des entreprises de 69 400 fca à 34 000 fca pour les personnes physiques et de 102 250 fca à 61 250 fca pour les personnes morales, afin de permettre à un plus grand nombre d'acteurs du secteur dit "traditionnel" de migrer progressivement vers le secteur formel* " ; c'est en substance les propos tenus ce mardi à Lomé par le Premier ministre Kwesi Séléagodji Ahoomey-Zunu lors du lancement officiel du Centre de Formalités des Entreprises (CFE). Et Jonathan Fiawoo, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo, de renchérir : " *en créant en novembre 2000 le CFE, le gouvernement a voulu faciliter la tâche aux opérateurs économiques en mettant à leur disposition, les informations nécessaires aux déclarations à souscrire, à l'accomplissement des formalités administratives de création d'établissement secondaire, de cessation d'activités et de dissolution d'entreprise.* " Ce qui est totalement un grand atout pour les opérateurs économiques. Pour sa part, le représentant-résident de la Banque mondiale au Togo, Hervé Assah, va plus loin en suggérant qu'afin de renforcer les progrès accomplis pour favoriser l'investissement privé au Togo, le gouvernement devra élargir cette dynamique de réformes au-delà de la création d'entreprise, en améliorant notamment le transfert des titres de propriétés, la délivrance des permis de construire et le règlement des litiges commerciaux par les tribunaux. L'ouverture étant si simple, que réservent les années suivantes, quand on sait ce que sont réellement les taxes et impôts au Togo. On attend de voir.

Donner un vrai visage à l'activité notariale

Les notaires du Togo et leurs confrères Omais de la France se sont donnés rendez-vous du 21 au 23 janvier à Lomé, dans le cadre de la 5^e université nationale des notaires du Togo.

Selon Me KAdjaka-Atbougounga Molgah, présidente de la Chambre Nationale des Notaires du Togo, " *cette rencontre annuelle permet aux professionnels d'échanger sur des thèmes relatifs à l'exercice de leur profession.* ". La rencontre a connu la participation du corps judiciaire du Togo et également du Garde des sceaux, ministre de la Justice. Trois thèmes principaux ont été abordés au cours de cette messe notariale : le droit de la famille, les pactes d'associés en Droit OHADA et la déontologie de la profession du notaire.

Théâtre

"L'appel d'une dormante" sur la scène du Goethe Institut ce soir

Mono théâtre de la comédienne Akofa Kougbenou- l'une des rares à avoir un talent et qui mérite d'être soutenue- dans la pièce "L'appel d'une dormante". Il s'agit d'une adaptation par Amadou Saendou du texte, l'Appel, du jeune dramaturge togolais Kokouvi Dzifa Galley.

La pièce a été jouée à l'ex Centre culturel français l'année dernière. Comme toujours, Amadou Saendou se situe dans le paranormal et la crise identitaire, la confrontation avec le passé. Akouélé part à l'étranger où elle traîne toujours avec la statuette (l'ombre ?) de sa sœur jumelle morte à 15 ans.



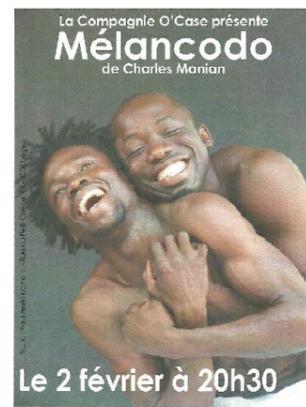
Survient la mort de leur mère. Survient la mort de leur mère. La coutume veut qu'à la mort d'une mère qui a eu des jumelles, l'une de celles-ci ou les deux lui fassent un cérémonial avant qu'on la mette dans sa tombe. Si cela n'est pas fait, l'âme de la défunte n'aurait pas de repos et les contrevenants deviendraient folles. " *Pour Akouélé et Akoko sa jumelle, rentrer au pays, c'est affronter un passé plus douloureux que la mort de leur mère.* ", selon le synopsis.

Rendez-vous ce 25 janvier au Goethe Institut de Lomé. Heure: 18H30. Entrée gratuite.

Basile Yawanke en résidence d'écriture à Marseille

Comédien et metteur en scène, auteur d'une seule pièce (pour le moment), David Yawanké est en résidence d'écriture à Marseille depuis janvier, au Théâtre du Petit Matin. Il y réalise notamment la mise en scène de la pièce «Etat d'Urgence» de Falk Richter. La pièce a été jouée hier jeudi par la compagnie française «Alyopa», et est encore programmée pour les 25 et 26 janvier 2013. «Etat

d'urgence» porte sur le principe inaliénable de liberté auquel aspire tout être humain et les exigences de protection et de sécurité adoptées par les politiques pour soi-disant assurer le bien-être des populations, notamment des villes modernes. La pièce dresse un état des lieux du conflit, de cette opposition, cette dichotomie entre le désir humain de liberté et son besoin de



protection.

La résidence d'écriture soutenue par l'Institut Français va permettre également à Basile Yawanke et à David Ganda de donner des spectacles de la pièce «Melancodo», un texte de Charles Manian, mis adapté et en scène par Basile Yawanke. La pièce sera jouée à Paris et à Liège.

Dans «Melancodo», Basile Yawanke remet au goût du jour la thématique de l'individu dans une grande métropole d'Afrique. Il porte sur la scène le destin d'Edo, un enfant abandonné par sa mère, qui s'arrache à survivre dans un monde injuste, des milieux interlopes, et à tenter l'immigration.

Nanti d'une maîtrise en science du langage à l'Université de Lomé, Basile Yawanke est vu au théâtre

sur le tas...comme la plupart des comédiens togolais d'ailleurs. Des stages chez des noms reconnus du théâtre français, des pièces jouées en France et en Allemagne, lui ont assuré une place sur la scène nationale. Il fait d'ailleurs partie de ces jeunes qui portent un flambeau d'un théâtre qui n'existe presque plus, qui peine à vivre voire à survivre. Basile Yawanke a notamment joué *En attendant Godot*, de Samuel Beckett, dans une mise en scène d'Alfa Ramsès. On compte aussi à son actif *Le Cercle de craie caucasien*, de Brecht (par Alfa Ramsès) et *On a volé la lune*, de Jean-Paul Allègre.

David Ganda, le second comédien, s'est aussi formé sur le tas grâce à des stages chez K. Madavane (invité l'an dernier par le Festival Plumes Francophones), Frédéric Robin, Hassan Kouyaté et Anne Tismer. Lauréat du dernier concours de Plumes Francophones, David Ganda fait aussi de la mise en scène. Comédien-conteur, il a également *Le Fil noir*, de Charles Manian.

Melancodo a été joué à plusieurs reprises à Lomé, notamment la première à l'Espace Filbleu, au Centre culturel Mytronunya. Il est programmé au Goethe Institut en mars.

Film Documentaire

Les espions du Shin Bet accusent les dirigeants israéliens

Un documentaire explosif à voir prochainement sur Arte, la chaîne franco-allemande. Les services secrets israéliens, surtout les espions du Shin Bet (service du contre-espionnage intérieur) charge les dirigeants israéliens qu'ils accusent d'aveuglement, de manque de vision politique. Le documentaire explosif fait beaucoup de bruit et provoque de vifs débats en Israël ; il a été passé à la veille des élections législatives. Est-ce pourquoi, Netanyahu a perdu des sièges aux dernières élections ? Dans *The Gatekeepers*, six anciens patrons du Shin Bet racontent trente années de lutte antiterroriste. Mais surtout ils disent publiquement leurs doutes et reprochent aux dirigeants du pays leur manque de stratégie et leur absence de volonté de dialogue avec les Palestiniens.

Ils sont des hommes de l'ombre, qui parlent peu. Ils ont été, chacun leur tour de 1980 à 2011, les grands patrons du Shin Bet, les services de sécurité intérieure, l'équivalent israélien du FBI. Pour son film *The Gatekeepers*, le réalisateur Dror Moreh les a convaincus de raconter trente années de lutte anti-terroristes et de combats contre les terroristes palestiniens. Le résultat est stupéfiant. Grâce à ses témoignages, on voit défiler toute l'histoire contemporaine

israélienne de 1967 à aujourd'hui.

Mais si ce film fait l'effet d'une bombe en Israël, c'est que ces hommes n'hésitent pas à remettre publiquement en cause la politique sécuritaire que mène l'état hébreu dans les territoires palestiniens. "On gagne toutes la batailles mais nous perdons la guerre", estime Ami Ayalon qui dirigea le service de 1996 à 2000. Ces anciens patrons du Shin Bet sont unanimes : les dirigeants israéliens n'ont pas de stratégie.

Reprendre le dialogue

"Et il est temps, affirment-ils, de reprendre le dialogue avec le voisin palestinien. Et Avraham Shalom (1980-1986) de préciser : "Avec tout le monde, avec la Hamas. Avec l'Iranien Ahmadinejad. Il n'y a pas d'autre alternative que de négocier."

The Gatekeepers est sorti il y a deux semaines en Israël, fait salles comblées et office de pavé dans la mare à la veille des élections législatives. Dans la presse, Youval Diskin (patron du Shin Bet de 2005 à 2011) s'en est d'ailleurs ouvertement pris au Premier ministre Benjamin Netanyahu, le jugeant "incapable de mener à bien une offensive contre l'Iran".

Le documentaire de Dror Moreh est sélectionné pour les Oscars, sortira bientôt en salles aux Etats-Unis et sera diffusé en France sur Arte courant mars



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDE

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Economie/ Le Centre de Formalités des Entreprises ouvert

Pour améliorer le climat des affaires au Togo

Le Centre de Formalités des Entreprises (CFE), un guichet unique des formalités de création, de modification et de dissolution des entreprises a été inauguré le 22 janvier 2013, par le chef du gouvernement, Séléagbodji Ahoumey-Zunu.

Etonam Sossou

«Le décret ramène la création d'entreprise en trois étapes et à un coût largement réduit de 34.400 F CFA pour les personnes physiques et de 61.250 F CFA pour les personnes morales», a annoncé le ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, Bernadette Legzim-Balouki, lors de la cérémonie d'inauguration du CFE. Financé par la Banque Mondiale, s'inscrit dans la réalisation du Projet de Revitalisation du Secteur Privé (PRSP) et du Projet d'Appui au Développement du Secteur Privé (PADSP), a pour objectif de permettre aux opérateurs économiques (personnes physiques et morales) d'accomplir dorénavant dans un bref délai et à un coût raisonnable, les formalités relatives à la création d'entreprise. Ce centre a également pour mission d'informer tout opérateur économique sur les activités du

guichet unique, de communiquer la liste des pièces à fournir, de traiter les demandes, de veiller au respect des délais légaux de traitement des dossiers, de proposer et de mettre en oeuvre toute action visant à améliorer son organisation et fonctionnement. Ceci à travers une analyse permanente des besoins exprimés par les opérateurs économiques.

Le CFE, créé par décret n° 2000-091/PR du 08 novembre 2000 est ainsi chargé de la délivrance d'une carte unique de création d'entreprise comprenant les numéros d'identification, du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, du numéro fiscal de la Direction Générale des Impôts et du numéro matricule de l'employeur à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. «L'opérationnalisation du CFE est une étape importante mais elle devra rapidement être complétée par la mise en place de l'agence de promotion des



La table d'honneur à la cérémonie d'inauguration

investissements et de la zone franche», a indiqué le représentant résident de la Banque Mondiale au Togo, Hervé Assah. En 2010, pour accompagner la volonté du Gouvernement d'améliorer l'environnement des affaires au Togo, la Banque Mondiale a

accordé au Togo un don d'une valeur de 1,1 million USD pour financer le Projet Revitalisation du Secteur Privé dont l'une des

composantes est l'amélioration du climat des affaires par l'opérationnalisation du Guichet Unique. «La fonctionnalité du

guichet unique de formalités des entreprises traduit la détermination et l'engagement du gouvernement à mettre en oeuvre un vaste programme de réformes économiques pour améliorer l'environnement des investissements au Togo», a déclaré le premier ministre. Avant de dévoiler que d'autres projets devant améliorer le climat des affaires au Togo seront bientôt réalisés. Il s'agit notamment, de la mise en place du guichet unique du commerce extérieur; du guichet unique pour la délivrance des titres de propriété et de permis de construire; la réduction du coût du crédit et l'amélioration de l'accès au financement par l'élaboration de la stratégie de développement du secteur financier.

Projet «Pas un enfant sans acte de naissance d'ici 2017 au Togo»

La NJSPF remet les premiers Etats Civils aux bénéficiaires

Environ 3 enfants sur 10 scolarisés des classes de CE2 au CM2 n'ont pas d'acte de naissance au Togo. Fort de ce constat, la Nouvelle Jeunesse pour le Soutien au Président Faure (NJSPF), a initié un «Pas un enfant sans acte de naissance d'ici 2017 au Togo». Et, a permis depuis le 19 janvier 2013, à 5.250 écoliers de se voir

sur une période de 5 ans, soit 40.000 actes de naissance par an, aux écoliers de CP1 à CE1. Par ce projet, la NJSPF veut ainsi éradiquer ce fléau à travers une série d'actions telles que les sensibilisations et autres, afin que les parents et futurs parents établissent à chaque enfant quelques heures après sa

parmi elles se trouvent des sociétés dont la majorité des consommateurs de leurs produits sont des enfants», a renchérit De Poukn.

«Nous sommes très contents et nous remercions la NJSPF, le chef de l'Etat et le gouvernement qui se battent chaque jour pour nous. Ils viennent de nous offrir la pièce



Les écoliers bénéficiaires

ouvrir toutes les portes de la vie en leur offrant chacun un acte de naissance.

Les recensements réalisés à la fin de l'année scolaire 2011-2012, par le NJSPF, montrent que plus de 198.500 écoliers du CP1 au CE1, ne sont pas identifiés à l'Etat Civil. «Pas un enfant sans acte de naissance d'ici 2017 au Togo» est un projet qui viendra en appui aux efforts du gouvernement et de ses partenaires en occurrence l'Unicef et qui vise à établir gratuitement aux 200.000 actes de naissance

naissance cet acte de l'état civil. «Pour cette première action, la NJSPF n'a fourni que 5.250 actes de naissance à ces écoliers, environ 13% de sa prévision annuelle de 40.000 actes de naissance. Pour un montant estimé à 200 millions de F.CFA pour cette première année, la NJSPF n'a reçu que 32,5 millions de F.CFA», a indiqué M. Noël De Poukn. Avant de souligner que son association n'a pas pu atteindre les résultats escomptés du fait de la réticence de certaines sociétés. «Et pourtant,

maitresse de notre vie», a confié le porte-parole des bénéficiaires, Adjama Flémédé. Le président de la NJSPF a lancé un appel aux partenaires tant nationaux que bilatéraux, afin que tous les enfants aient d'ici 2017, des actes de naissance. Il n'a pas manqué de souligner le soutien de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

La NJSPF a été créée en 2009 et œuvre pour rendre visibles et lisibles les actions du Chef de l'Etat.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1148 DE LOTO BENZ DU 16 JANVIER 2013

Nous sommes le mercredi 23 janvier 2013 et le tirage de Loto Benz auquel nous prenons part, porte le N°1149

Au précédent tirage, la LONATO a encore apporté un changement dans la vie de ses fidèles parieurs à travers de gros lots, d'un montant de 46.500.000F CFA et de nombreux lots intermédiaires

Ainsi, l'opérateurs 7101 et 7107 basé à ATAKPAME ont recensé un lot de 750.000F CFA et un maxi gros lot de 5.750.000F CFA.

A BADOU, nous avons enregistré un lot de 500.000F CFA et un maxi gros lot de 5.500.000F CFA sur les points de vente 2138 et 7701.

A NOTSE, un lot de 500.000F CFA a été gagné sur le point de vente 2206.

A TABLIGBO, nous avons un maxi gros lot de 9.000.000F CFA un super gros lot de 3.500.000F CFA, un super lot de 3.250.000F CFA, un gros lot de 1.750.000F CFA, un gros lot de 1.000.000F CFA et un lot de 750.000F CFA ont enregistré sur les points de vente respectif 3908, 3912, 3918, 3907, 3951 et 3948.

A LOME, ce sont un lot de 500.000FCFA, quatre lots de 750.000F CFA, deux gros lots de 1.000.000F CFA, un gros lot de 1.500.000F CFA, un gros lot de 2.000.000F CFA et deux gros lots de 2.500.000F CFA qui ont été dénombrés respectivement sur les points de vente 7522, 3009, 5772, 5780, 8300, 5307, 6308, 8233, 7574, 7111 et 7298.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1149 de LOTO BENZ du mercredi 23 Janvier 2013

Numéro de base

37

81

59

85

50